



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 22 juin 2021]

Date de la convocation

16 juin 2021

Date d'affichage

23 juin 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 5

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Isabelle BEAUVAIS, Monique GUILLE, Philippe ISSARD, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Anne DUBIER, Arnaud ELGOYHEN, Laurent SQUASSINA, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

N° 68/ 2021

Secrétaire de séance : Philippe ISSARD

OBJET DE DELIBERATION : Créations suppressions d'emplois permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 février 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux,

Considérant qu'il convient d'assurer le déroulement de carrière des agents municipaux en application des règles statutaires en vigueur,

Considérant qu'il convient d'ajuster les grades statutaires eux emplois pourvus,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création des emplois permanents définis dans le tableau ci-après.

Le Maire propose à l'assemblée :

1-Tableau récapitulatif de créations d'emplois permanents

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade	Temps de travail
1	Police municipale	Agent de Police Municipale	Gardien Brigadier	TNC (20/35 ^{ème})
1	Police municipale	Agent de Police Municipale	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC

1	Police municipale	Agent de Police Municipale	Gardien Brigadier	TC
1	Pôle développement urbain	Agent d'accueil	Adjoint administratif	TC
1	Propreté urbaine	Agent de propreté manuelle	Adjoint technique	TC
1	Service Culture	Chef de service	Adjoint administratif	TC
1	Service Culture	Coordinateur projet littéraire	Adjoint administratif	TC

2-Tableau récapitulatif des modifications d'emplois permanents suite aux avancements de grade

POSTES A MODIFIER AU 01/07/2021					
nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine (fermeture de poste)	Grade d'avancement (ouverture de poste)	Temps de travail
1	Ressources Humaines	Assistant(e) ressources humaines	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	TC
1	Pôle Culture et attractivité	Chef d'équipe logistique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	TC
1	Pôle Culture et attractivité	Agent d'accueil du camping	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	TC
1	Service Entretien Ménager	Agent(e) d'entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TNC (30/35 ^{ème})
1	Service Entretien Ménager	Agent(e) d'entretien	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TNC (30/35 ^{ème})

1	Patrimoine	Agent d'accueil	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC
1	Patrimoine	Régisseur des œuvres	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	TC
1	CTM-Voirie	Conducteur d'engins	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC
1	CTM-Propreté urbaine	Agent de propreté manuelle	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TNC (28/35 ^{ème})

3- Tableau récapitulatif des modifications d'emplois permanents suite à promotion interne

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine (fermeture de poste)	Grade d'avancement (ouverture de poste)	Temps de travail
1	CTM-Espaces verts	Chef d'équipe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent de maîtrise	TC

4- Tableau récapitulatif des fermetures de postes

POSTES A FERMER AU 01/07/2021				
Nb de poste	SERVICE	Libellé de l'emploi	Grade	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
1	CTM-Espaces Verts	Agent d'entretien des équipements sportifs	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
2	CTM-Propreté Urbaine	Agent de propreté manuelle	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut et majoré défini, en fonction du grade indiqué précédemment.

Madame le maire propose à l'assemblée :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier comme défini précédemment le tableau des emplois

- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- les emplois créés pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée selon l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- Madame le Maire est chargée de recruter les agents affectés à ces postes.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition de madame le Maire,

MODIFIE comme défini précédemment le tableau des emplois,

INSCRIT au budget les crédits correspondants,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 23 juin 2021

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20210623-068-2021-DE
Date de télétransmission : 23/06/2021
Date de réception préfecture : 23/06/2021